

CHARTE DU CLUB DE TECHNOLOGIE

Préambule

Le Club de Technologie a pour vocation de rassembler les étudiants passionnés par l'innovation, l'informatique, l'ingénierie et les nouvelles technologies. La présente charte établit les règles essentielles pour garantir un fonctionnement harmonieux, responsable et productif.

1. IDENTITÉ DU CLUB

Nom du club : **C-TECH**

Établissement : **Institut Supérieur de Technologie**

Date de création : **Lundi 10 novembre 2025**

Mission :

Promouvoir la culture numérique, développer les compétences techniques des étudiants et encourager l'innovation par la pratique.

2. OBJECTIFS

Le Club de Technologie poursuit les objectifs suivants :

1. Développer les compétences en informatique, électronique, robotique, IA, cybersécurité et technologies émergentes.
2. Organiser des ateliers, formations, conférences, hackathons et projets.

3. Encourager la créativité, la recherche et l'expérimentation.
4. Participer à des compétitions technologiques internes et externes.
5. Valoriser l'image de l'établissement à travers des réalisations technologiques.
6. Créer un environnement d'entraide où les étudiants apprennent les uns des autres.

3. ADHÉSION AU CLUB

Peut adhérer tout étudiant de la faculté ayant un intérêt pour la technologie.

L'adhésion implique :

- Le respect de la charte ;
- La participation active aux activités ;
- L'esprit d'équipe et la discipline ;
- La volonté d'apprendre et de contribuer.

4. ORGANISATION ET COMPOSITION DU BUREAU

Le club est dirigé par un Bureau composé de :

- Président : supervise, coordonne et représente le club.
- Vice-présidente : assiste le président et prend le relais en cas d'absence.
- Secrétaire Générale : gère les documents, comptes rendus et communications officielles.
- Des Trésoriers : gère les finances, les budgets et les achats matériels.
- Des Responsables Technique : supervise les projets technologiques, ateliers et formations.
- Des responsables de la Communication : gère la visibilité, les réseaux sociaux et les annonces.
- Chefs de projets / Responsables de commissions : selon les activités du club.

5. DROITS DES MEMBRES

Chaque membre a droit :

- À l'accès aux activités, formations et ressources du club ;
- À proposer des idées, projets et améliorations ;
- À un environnement de respect, d'écoute et de sécurité ;
- À la reconnaissance de son travail au sein du club.

6. DEVOIRS DES MEMBRES

Chaque membre doit :

1. Respecter la charte et les décisions du bureau.
2. Participer activement aux projets et ateliers.
3. Respecter le matériel et les locaux.
4. Faire preuve de discipline, d'assiduité et de ponctualité.
5. Contribuer au rayonnement du club et de l'établissement.
6. Ne pas utiliser le nom du club à des fins personnelles sans autorisation.

7. FONCTIONNEMENT DU CLUB

- Les activités sont programmées mensuellement.
- Les projets sont supervisés par le Responsable Technique.
- Les décisions importantes se prennent à la majorité du bureau.
- Les réunions ordinaires sont organisées au moins une fois par mois.
- Les dépenses doivent être approuvées par le président et les trésoriers.

8. MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Le matériel (PC, kits Arduino, Raspberry Pi, outils, etc.) appartient au club.
- Aucun matériel ne peut sortir du local sans autorisation écrite du bureau.
- Tout membre est responsable du matériel qu'il utilise.

9. DISCIPLINE ET SANCTIONS

Tout comportement nuisant au bon fonctionnement du club entraîne :

1. **Avertissement verbal**
2. **Avertissement écrit**
3. **Suspension temporaire**
4. **Exclusion définitive (en cas de faute grave)**

Sont considérés comme fautes graves :

- **Le vol ou la dégradation volontaire de matériel ;**
- **Le non-respect répété de la charte ;**
- **La violence ou le manque de respect grave ;**
- **L'utilisation frauduleuse du nom du club**

10. MODIFICATION DE LA CHARTE

La charte peut être modifiée :

- Par décision du bureau, votée à la majorité ;
- Ou en Assemblée Générale avec au moins 2/3 des voix.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente charte prend effet immédiatement après sa validation par le bureau du club.

Signatures :

Président :

Secrétaire Générale :

Date :